

Accompagner les porteurs de projet à l'installation en agriculture

Objectifs de la formation

1er journée : Identifier les attentes des stagiaires par rapport au thème traité.
Ajustement de la formation. Appréhender le cadre de l'Installation et ses limites : dispositifs, acteurs, structures, organisation... Identifier les enjeux de l'installatio

Enjeux

Fort de l'expérience développée depuis plus d'une dizaine d'années, les structures membres du réseau des Adear, proposent de transmettre les clés pour appréhender le domaine de l'installation et les outils et méthodes pour construire et renforcer les dispositifs à l'accompagnement mise en œuvre localement. Nous vous proposons pour cela une formation en plusieurs temps. Un 1er permettra de reposer le cadre de l'installation, l'articulation avec les différents dispositifs (installation aidée et non aidée) et les différents acteurs intervenant dans l'accompagnement des porteurs de projets. Le 2ème temps permettra de maîtriser les bases des connaissances techniques nécessaires au métier d'accompagnateur. Les 3ème et 4ème journées permettront de travailler sur les outils (alternant théorie et pratique) et méthodes d'accompagnement développés dans nos réseaux, tout en précisant le rôle et la posture de l'accompagnateur/trice.

Pré-requis

Public : Cette formation s'adresse à tous les salarié-é-s (animateur-trice-s, accompagnateurs/trices, formateurs/trices de structures de développement agricole) qui souhaitent monter en compétences sur le thème de la création d'entreprises agricoles et rurales par l'acquisition de savoirs, savoir-faire et d'outils/méthodes pour l'accompagnement de porteurs de projet d'installation. Aucun pré-requis n'est exigé. Elle peut s'adresser à des nouveaux accompagnateurs/trices, comme à des personnes désirant approfondir leurs compétences et capacités à accompagner.

Déroulé

1er jour - Le Cadre Général de l'Installation : les dispositifs, structures et acteurs

Temps d'inclusion et introduction : présentation du programme et validation par les participant(e)s. Recueil des attentes et aménagement éventuel du contenu en fonction du contexte local et des objectifs des participant(e)s.

Le cadre général de l'Installation : parcours, étapes, dispositifs...et ses enjeux (locaux). Dispositif à l'installation aidée - articulation avec les autres dispositifs à l'installation. LE PPP (le Plan de Professionnalisation Personnalisé) : cadre, rôles, missions et positionnement et compétences du conseiller PPP projet et compétences. A partir des décrets et circulaires, reprise des rôles des PAI, CNIT/CRIT, CEP, CDOA, AITA... l'articulation entre ces structures, qui fait quoi, quand, place et rôle des conseillers à l'accompagnement dans le dispositif à l'installation aidée et non aidée. A partir de la circulaire, identifier les compétences à acquérir pour être conseiller PPP, compétences et/ou projet, se positionner sur l'une (ou les deux missions, en fonction du contexte local et de ses aspirations, et des types de projets susceptibles d'être accompagnés. Appréhender les compétences nécessaires pour exercer le métier de chef d'exploitation agricole.

Si temps suffisant sur cette journée : échanges sur l'accompagnement dans le cadre du parcours PPP : la conduite d'entretien d'un PP en parcours PPP (compétences nécessaires/acquises en lien avec son, projet d'installation), formulation d'un parcours professionnel personnalisé adapté par les conseillers PPP

Méthode : présentation diaporama, remise de supports synthétiques, illustration à partir de cas pratiques, questions-réponses.

2eme jour - Comprendre l'ensemble des statuts juridiques, fiscaux et sociaux liés à une entreprise agri-rurale et les conséquences de chacun d'eux

- Statut juridique : définition de l'agricole/commerce/artisanat, inscription CFE, n° SIRET, code APE, incidence sur les baux ;
- Statut fiscal : catégories de bénéficiaires agricoles et non agricoles, régimes et modes de calcul des bénéficiaires, impositions ;
- Régimes de TVA et incidence du régime des bénéficiaires ;
- Combinaison d'activités et implications ;
- Statuts Sociaux : caisses (MSA, RSI), seuil et SMA ; principe du mode de calcul des cotisations, pluriactivité.
- Cotisants de solidarité ;
- Cas de l'autoentrepreneur ;

...et suivant vos attentes et vos questions pratiques sur ces domaines dans le cadre de vos accompagnements de porteurs de projets...

Méthode : présentation diaporama, remise de support synthétique, illustration à partir de cas concrets, questions-réponses.

Infos complémentaires

Organisée par Fadear

Durée de la formation 4 jour(s)

Date limite d'inscription 02/03/2017

Tarifs

Non adhérent 840€

Non agricole 840€

Coût formation : 840 € soit 210 euros par jour (30 € / heure-stagiaire) à régler à l'ordre de la Fadear. Rappel : possibilité de prise en charge par l'OPCALIM (fonds de formation) des frais pédagogiques sous réserve d'accord de prise en charge par l'inter

Plus de renseignements

julien melou

jmelou@fadear.org

Fadear - 93170 Bagnolet

Tél : 01 43 63 41 50

Sites internet :

www.jeminstallepaysan.org

www.agriculturepaysanne.org